Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 059-265900175-20230406-DE23_027-DE

DE23.027

FINANCES

COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL RÉSIDENCE AUTONOMIE

EXERCICE 2022

(38)

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures reprises au tableau général dudit Compte de gestion font apparaître des résultats de clôture de l'exercice 2022 suivants :

Section de fonctionnement – Excédent cumulé : 60 107,10 € Section d'investissement – Excédent cumulé : 178 050,13 €

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de gestion du budget de la Résidence Autonomie dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le Compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

75

Comme ci-dessu

Le Président,

Bernard HAESEBROECK

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 059-265900175-20230406-DE23_027-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 avril 2023 Convocation du 10 mars 2023 Administrateurs en exercice : 17 Administrateurs présents : 11

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESEBROECK, Président de l'établissement.

<u>PRÉSENTS</u>: Mme COBBAERT, M. QUESTE, Mme CASIER, M. TISON-BEERNAERT, M. VANGAEVEREN, Mme LEROY, M. BEHAGHEL, M. CHIEUX, Mme LATOUR, Mme PLAZANET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR: Néant

EXCUSÉS: Mme LORIDAN, M. AIT EL HAJ, M. MEHEZ, Mme GUSTIN, M. BOURGEOIS, M. VANNESTE

ABSENTS: Néant